



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Mairie de VILLABÉ**

34 bis, Avenue du 8 mai 1945  
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53  
[contact@mairie-villabe.fr](mailto:contact@mairie-villabe.fr)  
[www.villabe.fr](http://www.villabe.fr)

Villabé, le 17/03/2011

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 03 2011**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Mme MAGGINI,  
Mr ACHIEPI, Mr AUGUSTE, Mr BOULY, Mme CAILLERET, Mme CHAIGNEAU,  
Mr DIRAT, Mr DOUET, Mr DUBOZ, Mr FAURE, Mr GRANGER, Mme IUGHETTI,  
Mr LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL, Mr ROUZIC,  
Mr SEBASTIAN, Mme WIRTH.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme BERGLAS donne procuration à Mme MAGGINI  
Mr CEANE donne procuration à Mr LAFON  
Mr FORLIVESI donne procuration à Mme RIEHL  
Mme FRIMAN donne procuration à Mr BOULY

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** Mr BERTAUX, Mme BOUITIER, Mr BRUN, Mr COCAGNE  
(arrivé à 20h58).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme CAILLERET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des  
membres présents.

---

La séance est ouverte à 20h38.

Madame le Maire informe la correction du point 6A. L'intitulé exact est:

- Acquisition d'un terrain communal parcelle cadastrée N° AC 103-104

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

1. **A l'unanimité**, 23 voix POUR dont 04 par procuration :  
**APPROUVE** le compte rendu définitif du conseil municipal du 16 février 2011.
2. **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° FIN 06/11 en date du 15 février 2011 :

Considérant qu'il convient de diminuer le montant de l'encaisse de la régie « Service Culturel » suite au transfert des activités musicales de l'Ecole HARMONIES à la Communauté d'Agglomération d'EVERY Centre Essonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il est institué auprès de la Mairie de VILLABE, une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités et prestations du « Service Culturel » de la commune de VILLABE.

Décision n° ADM 07/11 en date du 14 février 2011 :

Considérant la nécessité pour la commune de maintenir en bon état de fonctionnement la pompe de relevage d'assainissement de la salle des fêtes « LA VILLA », il est passé avec la société P.R.S, sise 4 rue Voltaire – 94290 VILLENEUVE LE ROI, un contrat pour la maintenance des installations de pompe de relevage d'assainissement de la salle des fêtes « La Villa ». Le contrat d'une durée d'un an renouvelable trois fois, prend effet à partir du 21 février 2011 et est conclu sur la base de 640,14€ TTC.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. **Débat d'orientation budgétaire**

**PROCEDE** au débat d'orientation budgétaire.

**NOTE** l'arrivée de Mr COCAGNE à 20h58.

4. **Affaires financières**

A- **A l'unanimité**, 24 voix POUR dont 04 par procuration :

**APPROUVE** les tarifs suivants :

- Pour les cours d'informatique, Il est proposé aux Villabéens une participation à l'année de :
  - 22 € / personne
  - 33 € / couple.
  - 44 € pour les extérieurs

Pour une inscription en cours d'année, il est possible d'effectuer un paiement au prorata de l'année en cours.

- Pour les cours de modelage, Il est proposé aux Villabéens le tarif unique, à l'année, suivant :
  - 154 € / personne

Le règlement peut s'effectuer par trimestre.

B- **A l'unanimité** des suffrages exprimés, 21 voix POUR dont 04 par procuration - 03 ABSTENTIONS:



**APPROUVE** les tarifs proposés pour la sortie « Opéra en plein air » édition 2011, comprenant un pique-nique, organisée par le service Culture, Fêtes et Cérémonies:

- VILLABEENS : 50€
- EXTERIEURS : 70 €.

C- **A l'unanimité**, 24 voix POUR dont 04 par procuration :

**APPROUVE** le tarif 4000€ la journée, personnel compris, pour la location de l'espace Culturel «la Villa» à des organismes extérieurs à Villabé.

## **5. Affaires administratives**

A- **A l'unanimité des suffrages exprimés**, 21 voix POUR dont 04 par procuration - 03 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

B- **A la majorité des suffrages exprimés**, 16 voix POUR dont 03 par procuration - 02 voix CONTRE dont 01 par procuration - 06 ABSTENTIONS:

**APPROUVE** la création d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) sur le territoire communal couvrant les zones commerciales de Carrefour et de la ZAC des Bateaux.

## **6. Urbanisme**

A- **A l'unanimité** , 24 voix POUR dont 04 par procuration :

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles AC n°103-104 au prix de 360.000 € (trois cent soixante mille euros).

B- **A l'unanimité** , 24 voix POUR dont 04 par procuration :

**APPROUVE** la vente d'une partie de la parcelle AC n°306, au prix de 10.000 € (dix mille euros), au propriétaire riverain de la parcelle. L'acquéreur supportera les frais de division et de notaire.

## **7. Questions orales**

Questions des élus de la liste : **Villabé Ensemble**.

### **➤ 01 : Demande de travaux :**

Madame, le Maire, depuis bientôt 4 ans, des riverains du Parc Eridan ont contacté notre municipalité afin de demander, d'une part, de bien vouloir faire respecter l'arrêté réglementant l'usage des jardins d'enfants de notre commune et d'autre part de bien vouloir faire procéder à quelques aménagements.

Notre Groupe est intervenu plusieurs fois en commission des travaux afin de relayer leurs demandes. Nous avons proposé la réalisation de quelques aménagements qui auraient facilement répondu à leurs attentes. Vos réponses ont toujours été négatives.

Or, vous avez récemment entrepris quelques travaux afin de limiter les nuisances causés par des groupes de jeunes qui ne respectent aucune règle de civisme citoyen.

Les riverains vous ont remerciée.

Cependant, il s'avère que ces aménagements ne sont pas suffisants et ils vous l'ont fait remarquer par plusieurs courriers restés sans réponses.

**Allez-vous, Madame le Maire, répondre favorablement à leur demande afin de leur permettre de continuer à résider sereinement aux abords du Parc Eridan ?**

Réponse :

Le Parc Eridan est un square exclusivement réservé aux enfants. Il est ouvert le matin et fermé le soir par le vigile. Je n'ignore pas, cependant, qu'il fait l'objet d'autres utilisations, même en dehors des heures d'ouverture, et je le regrette vivement. La police municipale est bien au courant ainsi que la gendarmerie.

Réaliser des aménagements dans ce parc pour lutter contre ces nuisances reviendrait à admettre l'occupation illicite des lieux et c'est la raison pour laquelle je me suis longtemps opposée à ces travaux. Néanmoins, pour être agréable aux riverains, j'ai accepté que quelques aménagements soient réalisés à titre exceptionnel.

D'une façon générale, je crois que nous ne devons pas pallier l'incivisme d'une minorité par des mesures financées par l'ensemble de la population. Nous devons au contraire veiller à la stricte application des règlements communaux même si, et je le reconnais volontiers, ce n'est pas toujours une tâche facile.

### ➤ **02 : Sécurité**

Madame, le Maire, vous le savez, la recrudescence d'actes de vandalismes, de probables regroupements de diffuseurs de produits illicites sur notre commune et d'autres incivilités est une réalité.

Mais comme vous le dite, Villabé n'est pas Chicago !

Et voici que vous annoncez dans vos documents de campagne ou vos différents supports de communications communaux que vous allez étendre l'installation de caméras de vidéo surveillance. Nous nous en félicitons.

**Ce projet va t'il faire l'objet d'une commission de réflexion et d'étude ? Nous souhaiterions y participer. Allez-vous concerter les membres de notre assemblée ?**

Réponse :

A vous entendre, on croirait qu'il s'agit d'un scoop !

Je rappelle que, depuis plusieurs années, la commune investit régulièrement dans l'installation de caméras vidéo et l'exercice 2011 n'échappe pas à cette règle.

Je charge mon adjoint responsable de la commission « travaux », dont vous êtes membre, de vous donner toutes informations utiles sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

### ➤ **03 : Intercommunalité**

Depuis déjà 9 mois notre commune participe aux Conseils Communautaires et aux diverses commissions thématiques de la CAECE.

**Parce que nous ne pouvons être présents à tous les Conseils de notre communauté et que nous ne sommes pas invités aux diverses Commissions. Pouvez-vous, Madame le Maire, rendre**



**compte régulièrement aux membres de notre assemblée ainsi qu'aux Villabéens des différentes propositions de nos représentants à la CAECE ?**

Réponse :

La Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne est une collectivité dynamique qui a de multiples projets auxquels la commune est régulièrement associée par la participation à de très nombreuses réunions.

Il est démocratiquement légitime que les délégués à la CAECE rendent compte de ces travaux et des positions qu'ils sont amenés à tenir sur les sujets qui y sont débattus. Je m'engage donc sur ce point.

A cet égard, l'un des sujets importants en cours de débat concerne le Plan Local de l'Habitat. Malgré les velléités des représentants de l'Etat, j'ai rappelé mon opposition farouche à toute densification des constructions à Villabé et j'entends bien être écoutée de l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h38.

Le Maire,  
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,  
Mme CAILLERET.

